

Associations de services financiers

I. Généralités:

| | |
|---|--|
| <p>1. Titre de l'innovation: Associations de services financiers</p> <p>2. Pays – Région: D'abord au Bénin, puis mise en œuvre progressive dans divers autres pays africains (particulièrement en Guinée, en Mauritanie, au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et, plus récemment, en Sierra Leone)</p> <p>3 et 4. Organisation et source de l'innovation: Ce modèle novateur a été élaboré à l'origine par le FIDA, en 1997, afin de vaincre les difficultés d'accès aux services financiers dans les zones rurales d'Afrique</p> | <p>5. Acteurs impliqués: Communautés</p> <p>6. Date de mise en œuvre: Date de démarrage: 1997 (Bénin)</p> <p>7. Type de l'innovation: (Technologique, institutionnelle, élaboration de politiques ou partage des savoirs) - Services financiers ruraux + Innovation institutionnelle (mise en place d'une structure faîtière + participation à une concertation sur les politiques - voir plus bas)</p> |
|---|--|

II. Questions clés:

8. Résumé:

Ce modèle novateur offre une solution économique et potentiellement durable pour des environnements ruraux qui a priori n'intéressent pas les institutions financières formelles. Les associations de services financiers (ASF), établies au niveau communautaire, sont possédées et gérées par les membres des communautés qui en ont acheté les actions. Le domaine d'action des ASF couvre les communautés rurales exclues du système bancaire qui ne présentent aucune viabilité pour bon nombre d'autres formes d'organisations de services financiers. Élaboré par le FIDA, le modèle a été appliqué pour la première fois au Bénin en 1997. Aujourd'hui, 144 ASF sont en activité au Bénin, et le modèle a été reproduit dans divers pays (particulièrement en Guinée, en Mauritanie, au Kenya, en Ouganda et, plus récemment, en Sierra Leone). La réussite exemplaire des ASF au Bénin a incité les coordonnateurs de projet à engager une concertation sur les politiques publiques dans le domaine de la microfinance, ce qui a abouti à des résultats probants. Les ASF ont bien rempli leur rôle de promotion de la microfinance auprès des institutions nationales responsables du contrôle et du suivi des systèmes d'épargne et de crédit. Les projets du FIDA ont ainsi apporté un appui au Gouvernement béninois lorsqu'il s'est agi de définir la politique nationale en matière de microfinance rurale. Après l'approbation officielle de cette politique en 2006, un poste de ministre délégué chargé de la microfinance a été créé au sein du gouvernement issu des élections récentes au Bénin.

9. Quel problème l'innovation tente-t-elle de résoudre?

Accès aux services financiers en zone rurale: les institutions financières formelles trouvent peu d'attrait à un environnement marqué par une infrastructure de communications médiocre, par une faible densité démographique, par des taux élevés d'analphabétisme et par une rentabilité réduite et/ou un risque élevé pour la plupart des activités économiques rurales, en outre peu diversifiées. Le FIDA s'attache à perfectionner le modèle ASF depuis dix ans afin de répondre à nombre des questions posées par l'accès aux services financiers en milieu rural, et plus précisément à trois défis: autogestion à l'échelle locale, prestation de services à des groupes mal desservis et pérennité.

10. Conditions clés d'une bonne reproduction du modèle:

En 2004, le groupe thématique du FIDA sur la finance rurale a décidé de procéder à un examen approfondi du modèle ASF, afin de tirer parti de l'expérience acquise jusque là et de préparer la reproduction de cette approche novatrice à d'autres pays et régions. Le FIDA a pu ainsi internaliser et diffuser les enseignements apportés par ce travail d'examen. En premier lieu, une étude sur le terrain a été menée auprès des ASF du Kenya et du Bénin, pays où ces associations avaient eu un large impact. L'étude a abouti à la rédaction de rapports de pays décrivant et analysant la situation des ASF au bout de dix années d'existence. Elle a également permis de situer les ASF

dans le paysage financier des pays considérés et de formuler des suggestions sur les moyens de les renforcer un peu plus pour en assurer la pérennité. En second lieu, dans le cadre de cet examen, deux ateliers consacrés au partage des savoirs sur le modèle ASF ont été organisés en 2007 – le premier au Bénin et le second au FIDA – pour faire part des conclusions en vue i) d'évaluer l'impact produit et ii) d'étudier la possibilité d'application à plus grande échelle et de transposer le modèle dans d'autres pays. Dans la perspective d'une reproduction durable du modèle ASF dans des zones rurales pauvres, des recommandations ont été communiquées aux participants à ces ateliers au sujet i) du mécanisme institutionnel à prévoir pour la constitution d'un réseau d'ASF durable; ii) des conditions géographiques et socio-économiques devant présider à la mise en place d'un réseau régional d'ASF; iii) des produits et services financiers adaptés qu'il conviendrait d'expérimenter de façon plus poussée; iv) de la nécessité de confier à des spécialistes la gestion des ressources humaines des ASF; v) du rôle efficace des différents organes des ASF ; vi) du profil optimal des ONG auxiliaires et/ou des prestataires de services de gestion ; et vii) de la rentabilité du réseau d'ASF.

11. Accessibilité: (pauvres, femmes, jeunes, migrants ...)/ Groupe cible

Les ASF présentent des caractéristiques qui les mettent réellement en mesure d'atteindre les populations pauvres: les conditions de prêt sont telles, en effet, que le public cible se trouve tout désigné, les sommes prêtées étant trop faibles et les périodes couvertes trop brèves pour intéresser les producteurs plus prospères. Selon le texte régissant le modèle ASF, l'association doit offrir ses services à l'ensemble de la communauté rurale, en commençant par les plus pauvres de ses membres. De fait, le «prêt normal» s'adresse implicitement à une population pauvre ou moyennement pauvre, car les impératifs s'attachant au prêt collectif (réunions fréquentes, épargne obligatoire, montants des prêts limités et progressifs) sont de nature à décourager les gens mieux lotis.

12. Difficultés rencontrées:

a) Jusqu'à présent, la gamme de services offerte par les ASF était très limitée et le «prêt normal» était adapté à la fraction de la population rurale pauvre bénéficiant de revenus réguliers. C'est pourquoi les produits et la méthodologie de prêt ont été progressivement affinés de manière à ce que les ASF puissent intéresser une clientèle plus large, avoir un plus grand rayonnement local et servir à coup sûr les intérêts des plus pauvres.

b) Au Bénin par exemple, les ASF ont fait baisser leurs taux d'intérêt – de 10% par mois à 3% dans certains cas – afin de respecter la loi PARMEC édictée par l'UEMOA, d'accroître la capacité de remboursement et de réduire ainsi le volume des arriérés. La plupart d'entre elles se retrouvent ainsi aujourd'hui dans une situation où leurs ressources ne leur permettent plus de répondre à la demande, ce qui les oblige à accorder des crédits d'un très faible montant pour tenter de satisfaire le plus grand nombre. Comme indiqué plus haut, les montants prêtés sont trop modestes (environ 100 000 francs CFA, soit 200 USD) et les périodes couvertes trop brèves pour intéresser les producteurs plus prospères.

c) Avec l'effondrement des taux d'intérêt, de nombreuses ASF ne disposent pas de ressources internes suffisantes pour satisfaire leurs membres et risquent de voir leur activité stagner dans le proche avenir. Il s'agit dans ce cas de trouver le bon équilibre entre dividende adéquat et taux d'intérêt praticable afin de garantir la viabilité et la pérennité financière des ASF. Depuis l'installation des premières associations au niveau des villages, il y a dix ans, on en est venu à reconnaître que des ASF isolées ne sont pas viables. Il est nécessaire de concevoir et d'appliquer une stratégie institutionnelle. C'est ce qui a conduit le PADER (Programme d'appui au développement rural), au Bénin, à engager d'ores et déjà des consultations en vue de la création de la structure faîtière des ASF, tandis que, sur le plan des interventions sur le terrain, l'expérience acquise dans le cadre d'autres programmes a incité à accorder la priorité à des activités visant au renforcement des ASF.

13. Aspects financiers:

III. Résumé technique:

(Caractéristiques techniques principales s'ajoutant aux indications fournies dans le résumé de la section 8)

Retour sur investissement pour l'actionnaire: Il est fonction des bénéfices procurés par l'ASF et prend la forme d'un dividende plutôt que d'un taux d'intérêt prédéterminé. L'achat d'actions fait participer au capital d'une ASF, sans garantie de bénéfice. Un actionnaire peut déposer de l'argent auprès de son ASF à des fins de garde, mais un tel dépôt ne rapporte pas d'intérêt et ne pourra pas être utilisé pour des opérations de prêt.

Mutualisation du risque entre tous les actionnaires: Le capital obtenu par la vente d'actions sert à accorder des prêts aux membres de l'ASF, à des taux d'intérêt approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale. À la clôture de l'exercice financier, le bénéfice éventuel est réparti entre la couverture des dépenses d'exploitation, le paiement de dividendes et la constitution de réserves de l'ASF. Les opérations de crédit débutent généralement trois ou quatre mois après la création de l'ASF.

Créneau de l'ASF: L'analyse du «créneau» du modèle ASF démontre que sa particularité la plus attrayante est actuellement la rapidité de l'approbation du prêt (moins d'une semaine) pour un demandeur réputé capable de rembourser et reconnu comme tel par le comité de crédit de l'ASF.

Renforcement de l'implication: Une ASF exerce au niveau du village en tant qu'institution autonome gérée et exploitée par les villageois eux-mêmes. Une assistance extérieure n'est fournie que pour la construction et l'équipement de ses locaux (les actionnaires participant physiquement aux travaux), pour la formation et pour le suivi régulier sur une période de trois ou quatre ans. Les ressources susceptibles d'être prêtées sont mobilisées exclusivement par la vente/l'achat d'actions, et seuls les actionnaires peuvent bénéficier d'un prêt.

IV. Suivi:

15. Personnes à contacter:

| Name | Organization | Email |
|--------------------|--------------|---------------------------|
| Dieudonné Messan | PADER | dieudonne_messan@yahoo.fr |
| Mohamed Tounessi | FIDA | m.tounessi@ifad.org |
| Annabelle Lhommeau | FIDA | a.lhommeau@ifad.org |

16. Lien utile:

17. Documents à consulter: (titres des documents + lien ou personne à contacter ou coordonnées)